

QUALIMAT TRANSPORT

## Nouvelle position technique

### PT 2-007 - Spécificités des Produits dérivés des Sous-Produits Animaux (SPA), dont les Protéines Animales Transformées (PAT)

En 2021, la réglementation européenne relative à l'utilisation de certains dérivés de sous-produits animaux a évolué pour permettre leur réintégration dans certaines filières animales, notamment en porcs et volailles. Cette réglementation européenne est complexe, et s'accompagne de spécificités de mise en œuvre entre les différents pays de l'Union Européenne, y compris au niveau français.

Afin d'aider les opérateurs de transport référencés et les donneurs d'ordre à comprendre et appliquer les dispositions réglementaires relatives à ces "produits" réglementés, en cohérence avec les exigences Qualimat Transport, la position technique 2-007 a été ajoutée au recueil.



Certains dérivés de sous-produits animaux peuvent désormais être réintégrés dans l'alimentation des porcs et des volailles



### Rappel – Qu'est-ce qu'une position technique et à quoi ça sert ?

Le recueil de positions technique est un document de référence Qualimat Transport. **Une position technique vise à préciser ou mieux expliquer des dispositions du Cahier des charges ou du Règlement de certification afin de garantir**

**leur bonne compréhension et mise en œuvre. Les positions techniques s'appliquent à tous les intervenants** définis dans le cadre du règlement de reconnaissance

Cette position technique présente ainsi :

- » Le **contexte réglementaire** européen,
- » Les **spécificités de la réglementation française** actuellement en vigueur, et les pistes de travail en cours,
- » La **liste des numéros IDTF concernés** par ces dispositions spécifiques,
- » Les **impacts ou lien avec les autres documents** de référence Qualimat Transport.

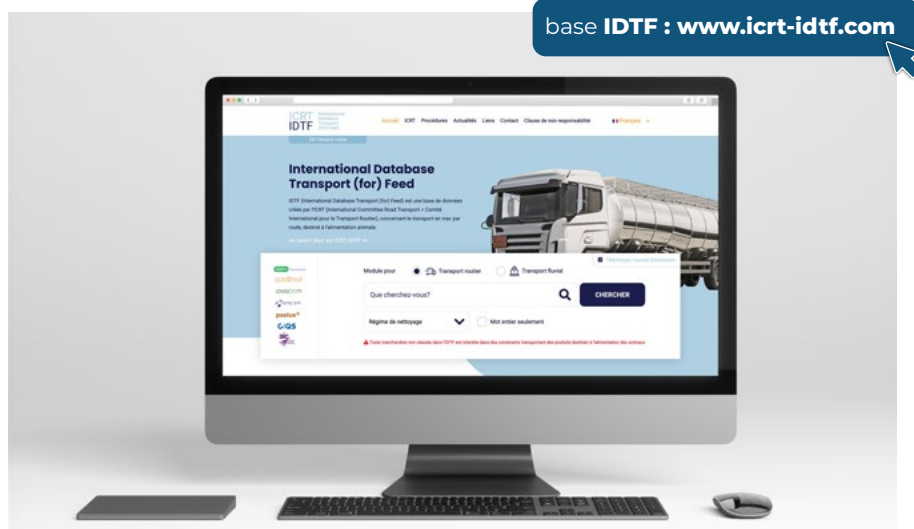
Elle entre en application dès sa publication, du fait de son lien direct avec la réglementation en vigueur.

### Quid de la base IDTF et des niveaux de nettoyages des différents schémas européens ?

La base IDTF a été mise à jour le 17/10/2023, et une newsletter dédiée relative aux n° IDTF concernés, a été publiée.

Ainsi, pour certains "produits", le niveau de nettoyage minimum requis pour Qualimat, ainsi que les exigences spécifiques à la réglementation française ont été revus.

Les dispositions réglementaires restant spécifiques à chaque



### Quelle est la raison des évolutions ?

- » **Avant le 07/09/2021**, le principe du "feed ban" était appliqué, c'est-à-dire l'interdiction de l'utilisation des Protéines Animales Transformés de mammifères dans l'alimentation des animaux de rente.
- » **Depuis le 07/09/2021**, on parle du principe de "non-cannibalisme". L'uti-

lisation des PAT de mammifères non ruminants et d'insectes est désormais possible dans le cadre de l'alimentation des animaux de rente. Cependant, cela ne peut se faire au sein d'une même espèce. Le "feed ban" demeure en vigueur pour les ruminants.

pays, les niveaux de nettoyage requis pour les produits dérivés des sous-produits animaux demeurent sur la liste de différences. Une vigilance particulière est donc à mettre en

place pour les opérateurs qui travaillent dans le cadre de la reconnaissance mutuelle, et sur plusieurs pays.

Pour illustrer cette nouvelle disposition réglementaire et le principe de "non-cannibalisme", vous trouverez ci-dessous **deux exemples relatifs** au transport d'aliments composés contenant des PAT de volailles.



**10177** : Aliment composé pour porcs contenant des PAT de volailles

**10046** : Aliment composé pour poissons



**10177** : Aliment composé pour porcs contenant des PAT de volailles

**10175** : Aliment composé pour volailles contenant des PAT de porcs

# Nouvelle version de l'annexe 2 du règlement de reconnaissance tierce partie

## Questionnaire entreprise préalable à une démarche de contrôle tierce partie (QPE)

Cette nouvelle version du questionnaire propose une refonte intégrale du document et des informations recueillies, pour répondre aux besoins exprimés par les opérateurs de transports ces dernières années :

- » **Nouvelle trame de document plus lisible, sur lequel les champs à compléter sont plus facilement identifiables :**
  - Nouvelle organisation des thèmes,
  - Aides pour compléter le document,
  - Champs à compléter indiqués sur fond bleu.
- » **Révision de la nature des informations collectées :**
  - Nouvelle structuration des informations relatives aux contenants,
  - Recueil d'information sur les contenants transportant des produits de dérivés de sous-produits animaux.



### RAPPEL

#### A quoi sert ce questionnaire ?

Ce questionnaire est transmis par l'organisme certificateur à son client opérateur de transport avant toute démarche de contrôle tierce partie. Il **rassemble les informations principales** relatives à la description de l'activité de l'opérateur en lien avec le périmètre de la certification Qualimat Transport. Ce QPE est un élément déterminant de la revue de contrat effectuée par l'organisme certificateur, car il **permet de déterminer la durée de l'audit**, mais il s'agit également d'un outil de préparation de l'audit pour l'auditeur.

# Nouvelle version de la convention de collaboration Qualimat - Organisme certificateurs,

## incluant de nouvelles dispositions sur la qualification des auditeurs.

Début 2024, le système de qualification des auditeurs Qualimat Transport évolue :

- » Les **prérequis sont renforcés** pour plus de cohérence avec les besoins du schéma,
- » La **formation délivrée par Qualimat devient facultative**. Les organismes certificateurs auront la possibilité de former leurs auditeurs en interne (sous réserve, de dispositions vérifiées par Qualimat dans le cadre de la supervision),
- » **L'examen de qualification des auditeurs est intégralement revu** pour une meilleure adéquation avec ces nouveaux prérequis et l'évolution du positionnement de la formation.

Une nouvelle version de la convention de collaboration sera publiée en fin d'année 2023 précisant ces dispositions. Cette évolution marque la 1ère étape d'un projet de grande envergure en lien avec la formation au sens large. **En 2024, des travaux relatifs à la formation des auditeurs, mais aussi des opérateurs de transport, des réceptionnaires ... seront initiés afin de renforcer et diversifier l'offre de formation de Qualimat pour accompagner au mieux les utilisateurs.**

